Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20261104-97BIS_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – 56630

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 04 NOVEMBRE 2026

Délibération n° 97_2026

Objet : Assainissement / Tarifs 2027

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 15
Votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le quatre novembre, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi vingt-neuf octobre deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Éric ; Mme CORFDIR Claudine ; Mme PICARDA Anne-Marie ; Mme WALLET Sigrid ; Mme GERVAIS Elizabeth ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; M. BRETEAU Alain ; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; M. DERRIEN Thomas ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; M. BERNARD Gilles ; Mme LE JORT Marion, M. MAINGUY Philippe.

Représentés : M. SIMON Fabien (pouvoir Mme CORFDIR Claudine), M. BARBEREAU Thierry (pouvoir Mme WALLET Sigrid), M. DERENNE David (M. JEAN Éric)

Mme WALLET Sigrid a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que malgré le transfert de compétence au 1er janvier 2027, il convient de voter les tarifs d'assainissement pour l'année 2027. Il est proposé au conseil d'intégrer une hausse de 2.1% compte tenu de l'inflation sur l'année 2026.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs HT suivants à partir du 1er janvier 2027 :

SERVICE ASSAINISSEMENT (TARIFS HT)

Particuliers :	
- Part fixe	100,63 €
- Le m3 de 0 à 30 m3	0,64 €/m3
- Le m3 supplémentaire	2,40 €/m3
Industriels :	
- par fixe	20 000 €
- Le m3	1,06 €/m3

INTERVENTIONS DU SERVICE ASSAINISSEMENT HT :

- Branchement réseau d'assainissement	prix coûtant
- Tarif horaire main d'œuvre assainissement	31,17 €/heure
- Tarif horaire tractopelle service assainissement	89,84 €/heure

Par ailleurs, en 2024, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) a instauré une nouvelle redevance en remplacement de la Redevance Modernisation des réseaux de collecte : il s'agit de la Redevance pour Performance des systèmes d'assainissement collectif.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20261104-97BIS_2026-DE

Elle est destinée à :
1) Promouvoir une meilleure performance des services d'eau et d'assainissement,
2) Taxer davantage les prélèvements dans un contexte de raréfaction des ressources en eau,
3) Renforcer le caractère pollueur-payeur de la fiscalité de l'eau.

Cette redevance est associée à la facturation de l'assainissement collectif effectuée par STGS pour le compte de la Commune.

A partir de 2026, le coefficient est calculé chaque année en fonction des paramètres de performance propres à chaque système d'assainissement. La redevance quant à elle est calculée comme suit : taux annuel x coefficient de performance du système d'assainissement x consommation d'eau potable.

Le coefficient de performance du système d'assainissement était de 0,6 en 2026, il pourra être de **0.3 en 2027, selon le diagnostic de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (18 pour) de :
- ADOPTER les tarifs de l'assainissement collectif présentés pour 2027.
- PRENDRE ACTE du Coefficient de performance du système d'assainissement calculé par l'agence de l'eau en vigueur à compter du 1er janvier 2027

Pour copie conforme,

Le Maire

Éric JEAN

MAIRIE DE LANGONNET (Morbihan)